



Caisse de pension de TX Group SA

Rapport abrégé 2020

Table des matières

Avant-propos du président.....	3
Conseil de fondation, commission des placements et comité du droit de vote.....	5
Règlements.....	7
Placements de fortune.....	8
Placements de la fortune par catégorie	8
Performance en pour cent.....	9
Benchmark Immeubles.....	10
Durabilité.....	11
Situation financière de la Caisse de pension	12
Bilan.....	12
Compte d'exploitation.....	13
Degré de couverture.....	14
Évolution du degré de couverture selon l'OPP2.....	14
Degré de couverture économique	14
Statistiques.....	15
Assurés actifs par employeur	15
Évolution du nombre d'assurés (actifs)	16
Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs.....	16
Évolution du nombre de rentiers	17
Augmentation des rentes / versement d'un montant unique.....	18
Secrétariat	19
Équipe.....	19
Administration et exploitation.....	19
Aperçu des relations d'affaires.....	20

Avant-propos du président

Chers assurés, chères rentières, chers rentiers,

La crise du coronavirus a affecté tous les domaines de la vie et perturbe actuellement l'équilibre du monde entier. C'est tous ensemble que nous devons traverser cette période difficile, avec l'espoir d'une amélioration dans un futur proche.

La pandémie a également laissé des traces dans l'évolution des placements. Toutefois, l'exercice 2020 a pu s'achever avec un résultat nettement positif grâce à une reprise au deuxième semestre. Sur une fortune de placement totale de 1,8 milliard, la Caisse de pension (CP) a réalisé l'an dernier un rendement total net de +4,08 % (année précédente: +11,74 %). Hormis les immeubles à l'étranger (-0,55 %), les principales catégories de placement ont toutes apporté une contribution positive à la performance totale, au premier rang desquelles on trouve les Actions Monde avec un rendement de +9,72 %.

Les avoirs d'épargne des assurés actifs ont été rémunérés en 2020 à hauteur de 1 %. Notre provision «Péréquation d'intérêts/taux d'intérêt technique» nous permet toutefois d'accorder une rémunération supplémentaire de 2 % sur les capitaux d'épargne. Dans l'ensemble, il en résulte un taux d'intérêt global de 3 %. En tenant compte de la rémunération de 3 %, le degré de couverture (rapport fortune/obligations) était au 31.12.2020 de 113 % (année précédente: 109 %).

Les rentes en cours n'ont pas été adaptées au 01.01.2021 en raison de l'évolution négative du renchérissement et de la capacité financière de risque limitée de la CP.

Afin d'absorber les pertes sur les marchés des placements, chaque CP a besoin d'une «marge», appelée réserve de fluctuation de valeur. Une valeur cible pour cette marge est définie en fonction de la stratégie de placement. Pour la CP, cette valeur cible s'élève à 25,5 % du capital de prévoyance. Avec un degré de couverture de 112 %, la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 12 % et se situe donc encore largement en dessous de la valeur cible. Par conséquent, la CP dispose actuellement d'une capacité financière de risque limitée.

Le 1er janvier 2021, un nouveau règlement est entré en vigueur. Parallèlement à l'introduction du maintien volontaire de l'assurance, le taux de conversion avec restitution du capital a été supprimé. Suite à l'intégration de la Caisse de pension II de TX Group SA (CP des cadres supérieurs) dans la CP, le «Plan complémentaire» a été mis en place.

Dans le cadre d'un projet interne, les plans de prévoyance de trois entreprises de la division TX Markets ont été harmonisés. Pour tous les employés concernés, c'est désormais le plan standard «Perspective» qui s'applique à partir du 1er octobre 2020.

Le règlement d'organisation et d'élection a été adapté pendant l'exercice 2020 à la nouvelle structure de la société fondatrice. Désormais, le Conseil de fondation se compose de 6 représentants de l'employeur et de 6 représentants des employés, soit un total de 12 membres dans le Conseil (contre 10 auparavant). Ainsi, il a été fait en sorte que toutes les divisions soient

représentées de façon équitable. Les élections se sont terminées en décembre 2020 et le nouveau Conseil de fondation est entré en fonction en mai 2021 et a élu son nouveau président.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées et souhaite beaucoup de succès aux membres nouvellement élus au Conseil de fondation.

Dr Sandro Macciachini
Caisse de pension de TX Group SA

Conseil de fondation, commission des placements et comité du droit de vote

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la CP. Il exerce la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution des obligations légales, définit les objectifs et principes stratégiques de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens pour leur réalisation. Les compétences et les responsabilités du Conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la répartition des compétences par rapport à la direction générale sont définies dans le règlement d'organisation et dans le règlement sur les placements, qui peuvent être consultés sur l'intranet et sur Internet (<https://tx.group/fr/carriere/pension/caisse-de-pensions/>). Le Conseil de fondation et la commission des placements font appel à des experts externes si nécessaire.

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de trois ans. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2020, le Conseil de fondation se compose de cinq représentants de l'employeur (RE), de cinq représentants des employés (RS), d'un représentant des rentiers (RR) ainsi que d'un assesseur avec voix consultative.

Début 2018, les élections de renouvellement des représentants des salariés ont eu lieu. Emmanuel Marendaz a été nouvellement élu au conseil de fondation. Laurent Aubert et Pascal Wittwer ne se sont pas présentés aux élections et ont démissionné du Conseil de fondation.

Au vu de la réduction préalablement décidée au niveau de la représentation des employeurs, Hermann Walser a été élu comme assesseur avec voix consultative.

Au cours de l'année écoulée, Dr Sandro Macciachini a occupé le poste de président pour la dernière fois, et Konrad Oetiker celui de vice-président. Pour le prochain mandat, et en vertu du principe d'alternance, un représentant des employés reprendra la présidence. La composition du Conseil de fondation pour l'exercice 2020, ainsi que celle de la commission des placements et celle du comité du droit de vote, figurent dans l'aperçu qui suit:

Membres	Fonction	Durée du mandat	Représentation E/S
Dr Sandro Macciachini ¹	Président	2018 - 2020	RE
Samuel Hügli		2020	RE
Andreas Schaffner		2018 - 2020	RE
Peter Mantsch		2018 - 2020	RE
Daniel Manser		2019 - 2020	RE
Konrad Oetiker ¹	Vice-président	2018 - 2020	RS
Thomas Hengartner ^{1 und 4}		2018 - 2020	RS
Janine Hosp		2018 - 2020	RS
Stefan Schnyder ^{1 und 4}		2018 - 2020	RS
Emmanuel Marendaz		2018 - 2020	RS
Ernst Brupbacher ²		2018 - 2020	
Dr. Hermann Walser ³		2018 - 2020	

¹) Membre de la commission des placements, ²) Représentant des rentiers sans droit de vote, ³) Assesseur avec voix consultative, ⁴) Membre du comité du droit de vote

La commission des placements est chargée d'appliquer et de surveiller la stratégie de placement et d'informer le Conseil de fondation sur les activités de placement.

Le comité du droit de vote, composé de membres du Conseil de fondation de la CP et de membres de la rédaction de Tamedia Publications, exerce le droit de vote attaché aux actions des cinquante plus grandes entreprises cotées en Suisse. En 2020, le comité du droit de vote s'est prononcé contre près d'un sixième des objets inscrits à l'ordre du jour – en mandatant à cet effet le représentant indépendant. Les refus portaient essentiellement sur les décisions de rémunération ainsi que sur l'élection ou la réélection de membres du conseil d'administration ou de l'organe de révision. D'autres informations se trouvent sur l'intranet et sur <https://tx.group/fr/carriere/pension/caisse-de-pensions>.

Règlements

Au cours de l'exercice 2020, les règlements suivants étaient en vigueur

Règlement	Valable à partir du
Acte de fondation	09.01.2020
Règlement de prévoyance y c. les dispositions sur la liquidation partielle	01.01.2019
Règlement sur la fixation du taux d'intérêt et des provisions	31.12.2019
Règlement sur les placements	28.09.2015
Règlement d'organisation	08.09.2020
Règlement d'élection	08.09.2020
Règlement sur l'exercice des droits des actionnaires	24.10.2014

Les règlements peuvent être consultés sur l'intranet sous «Services centraux/Caisse de pension» et sur Internet à l'adresse <https://tx.group/fr/carriere/pension/caisse-de-pensions>.

Placements de fortune

La CP investit «passivement» la majeure partie des avoirs de prévoyance, qui s'élèvent à quelque 1,8 milliard de CHF. Elle s'abstient ainsi de sélectionner les titres, de faire des prévisions de cotations, et de ne s'engager et se retirer (acheter et vendre des titres) qu'à certains moments. L'objectif de l'investissement passif n'est pas de surpasser le rendement d'un indice de référence, mais le reproduire en minimisant les coûts.

Durant l'exercice 2020, la CP a réalisé une performance des placements nette de 4,08 % (année précédente -11,74 %). La valeur moyenne du taux de rendement des caisses de pensions, avec une fortune supérieure à un milliard de CHF, se situe à 3,84 % selon l'étude de l'UBS sur la performance des caisses de pensions.

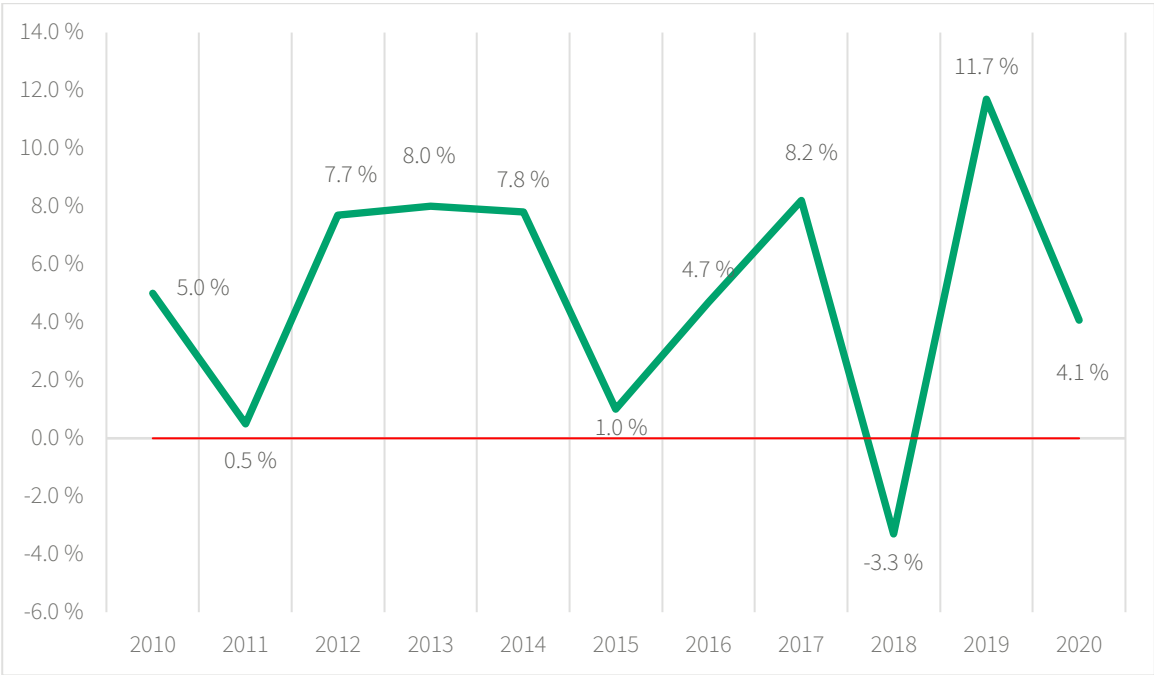
Les frais de gestion de fortune sont comparativement très bas à 0,24 % et le taux de transparence en matière de frais est de 100 %. Le «taux de transparence en matière de frais» renseigne sur le pourcentage des placements investis par l'institution de prévoyance dans des placements de fortune transparents en matière de frais. Il donne donc une information exploitable sur les frais de gestion de la fortune qui figurent dans le compte d'exploitation.

La commission des placements a pour vocation d'examiner et de vérifier les rendements et les frais des mandats existants.

Placements de la fortune par catégorie

Placements de fortune	2020 en mio CHF	2020 en %	2019 en mio CHF	2019 en %
Liquidités	6.20	0.3%	4.20	0.2%
Créances	2.60	0.1%	2.00	0.1%
Obligations en CHF (en CH et à l'étranger)	350.20	19.1%	348.20	19.1%
Obligations en monnaies étrangères	274.00	14.9%	259.00	14.2%
Actions Suisse	185.90	10.1%	191.40	10.5%
Actions Étranger	397.40	21.7%	359.70	19.7%
Actions Marchés émergents	65.30	3.6%	55.90	3.1%
Immeubles en Suisse	430.20	23.5%	466.70	25.6%
Immeubles à l'étranger	89.60	4.9%	102.80	5.6%
Placements alternatifs	32.60	1.8%	31.70	1.7%
Total	1'834.00	100.0%	1'821.60	100.0%

Performance en pour cent



Benchmark Immeubles

En 2020, les Immeubles en Suisse et à l'étranger de la CP de TX Group présentaient un écart par rapport aux benchmarks utilisés. Les écarts sont dus en premier lieu au fait que pour les benchmarks, il s'agit de placements immobiliers cotés qui ont offert en 2020 un rendement plus élevé que les placements immobiliers de la CP de TX Group, lesquels ne sont pas cotés. À court terme, cela peut engendrer des écarts plus importants entre placements immobiliers cotés et non cotés. C'est pourquoi il faudrait effectuer une comparaison sur le long terme, en tenant compte de la cotation.

La CP de TX Group est investie dans le fonds immobilier de Credit Suisse «CS 1a Immo PK» à hauteur d'environ CHF 16,6 millions. Il s'agit là d'un fonds non coté qui réalise des investissements directs dans des immeubles résidentiels et commerciaux en Suisse. De 2009 à fin 2016, le rendement de «CS 1a Immo PK» correspondait à peu près au benchmark du mandat actuel pour les fonds immobiliers suisses cotés (Index SXI Real Estate Funds), mais depuis 2016, et également en 2020, on observe une sous-performance. Le rendement de fondations de placement immobilier qui ne sont pas cotées (index KGAST) a été à peu près atteint entre 2009 et fin 2020 avec «CS 1a Immo PK».

La commission des placements de la CP TX Group a analysé les écarts des placements immobiliers par rapport aux benchmarks, et a décidé de maintenir le benchmark du mandat actuel, en effectuant cependant régulièrement une comparaison à long terme avec des placements immobiliers cotés.

Durabilité

La CP investit dans l'intérêt des assurés et des bénéficiaires de rentes. Cette gestion fiduciaire de la fortune vise un rendement conforme au marché. Pour ce faire, la CP utilise en premier lieu des produits de placement rentables et éprouvés par les investisseurs institutionnels. Dans le cadre du devoir de diligence, la CP assume consciencieusement sa responsabilité éthique, sociale et environnementale.

Un examen des placements de fortune concernant la durabilité au 31.12.2019 a donné lieu aux observations suivantes:

Par le biais d'adhésions, la plupart des gérants de fortune mandatés s'engagent en faveur d'un placement de fortune durable. Sur l'ensemble des actifs sous gestion externe, plus de 86 % sont investis dans des produits dont les gérants de fortune sont membres de Swiss Sustainable Finance et/ou des United Nations Principles for Responsible Investment (UNPRI). Les 14 % restants de la fortune sont investis dans une fondation de placement immobilier. Celle-ci n'est pas membre d'une association qui s'engage en faveur de placements de fortune durables. La fondation de placement immobilier, comme tous les autres produits immobiliers, tient compte des aspects de durabilité, en particulier en ce qui concerne la construction et les rénovations sur les bâtiments.

Plus de 83 % des placements de la CP sont gérés par des gérants de fortune qui effectuent une recherche de durabilité interne. La grande majorité des gérants de fortune intègrent des critères de durabilité sous différentes formes dans le processus d'investissement. Sur l'ensemble des actifs sous gestion externe, plus de 98 % sont investis dans des produits qui tiennent compte d'au moins un critère de durabilité. Dans ce cadre, des listes d'exclusion sont principalement utilisées pour les produits (p. ex. SWK-ASIR), et/ou des critères de durabilité sont pris en compte pour le processus d'investissement.

Les placements de fortune de la CP ne comprennent pas les titres d'entreprises dont l'exclusion est recommandée par la SWK-ASIR. De plus, les immeubles du portefeuille de la CP ne sont pas loués à des entreprises qui figurent sur cette liste d'exclusion.

Situation financière de la Caisse de pension

Bilan

ACTIFS	31.12.2020 en mio CHF	31.12.2019 en mio CHF
Placements de fortune	1'834.0	1'821.6
Liquidités et créances sur le marché monétaire	6.2	4.2
Créances	2.6	2.0
Obligations	624.2	607.2
Actions	648.6	607.0
Immeubles	519.8	569.5
Placements alternatifs	32.6	31.7
Actifs de régularisation	0.1	0.2
Total actifs	1'834.1	1'821.8

PASSIFS	31.12.2020 en mio CHF	31.12.2019 en mio CHF
Dettes et passifs de régularisation	47.9	44.6
Réserves de cotisations de l'employeur et fonds	4.2	4.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'579.6	1'623.9
Capital de prévoyance des assurés actifs et des rentiers	1'475.0	1'503.9
Provisions techniques	104.6	120.0
Réserve de fluctuation de valeur	202.4	149.1
Capital de la fondation, fonds libres	0.0	0.0
Total passifs	1'834.1	1'821.8

Compte d'exploitation

	2020 en mio CHF	2019 en mio CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	38.8	39.3
Prestations d'entrée	22.6	20.7
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	61.4	60.0
Prestations de rentes et prestations en capital réglementaires	-71.9	-71.1
Prestations extraréglementaires	-0.2	-0.2
Prestations de sortie et versements anticipés EPL et divorce	-48.7	-49.6
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-120.8	-120.9
Constitution/Dissolution capital de prévoyance et provisions techniques	44.2	-57.9
Produits des prestations d'assurance	0.0	0.0
Cotisations au fonds de garantie	-0.2	-0.3
Résultat net de l'activité d'assurance	-15.5	-119.1
Produits des liquidités et des créances sur le marché monétaire	0.0	0.0
Intérêts moratoires relatifs aux prestations de libre passage	-0.1	-0.1
Intérêts des prêts et comptes courants	-1.3	-3.8
Charges / produits des obligations	9.1	30.0
Charges / produits des actions	53.6	129.9
Produits des immeubles (y c. charges administratives) et hypothèques	11.9	35.5
Charges sur placements alternatifs	1.3	-0.9
Intérêts des réserves de cotisations d'employeurs	0.0	0.0
Charges de gestion de fortune	-4.5	-5.0
Résultat net des placements de fortune	70.1	185.6
Dissolution provisions non techniques et fonds	0.0	0.0
Autres charges / produits	0.0	-0.4
Charges administratives	-1.3	-1.0
Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	53.3	65.1
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-53.3	-65.1
Excédent de produits	0.0	0.0

Degré de couverture

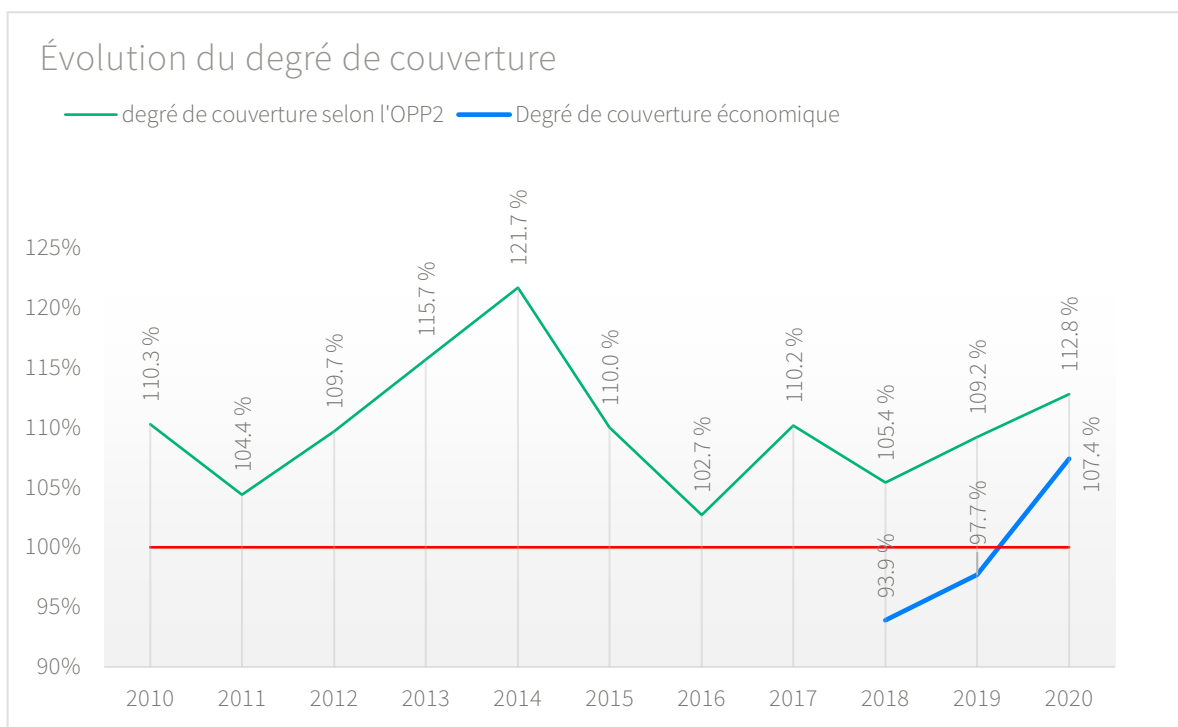
Le degré de couverture renseigne sur le taux de couverture des engagements d'une caisse de pensions par des valeurs patrimoniales. On parle d'excédent de couverture lorsque les engagements sont couverts à plus de 100 %, alors qu'en cas de découvert, les engagements ne peuvent pas être entièrement couverts par les actifs. Le degré de couverture sert d'indicateur de la situation financière de la caisse de pensions, et constitue par conséquent un facteur important pour définir la capacité de risque.

Évolution du degré de couverture selon l'OPP2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 (OPP2 = Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) désigne le rapport entre la fortune nette disponible aux valeurs du marché pour la couverture des engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour l'actualisation des obligations de prestations. Chaque caisse de pensions doit indiquer le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 dans ses comptes annuels.

Degré de couverture économique

Degré de couverture économique: contrairement au degré de couverture selon l'art. 44 OPP2, les obligations de prestations ne sont pas actualisées au taux d'intérêt technique constant, mais évaluées de manière analogue au marché. À cet effet, les flux de trésorerie attendus des prestations sont reproduits par un portefeuille d'obligations à taux zéro sans risque. Le portefeuille de réplcation a une valeur de marché, et donc également l'obligation de prestation. Les caisses de pensions ne sont pas tenues de calculer le taux de couverture économique.

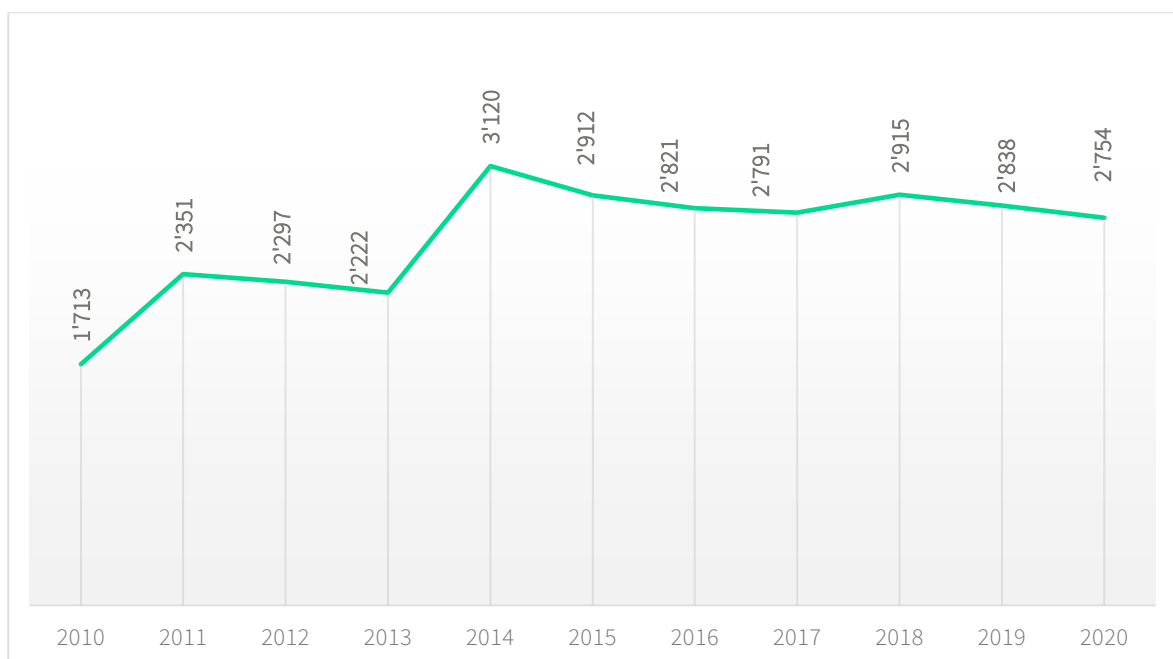


Statistiques

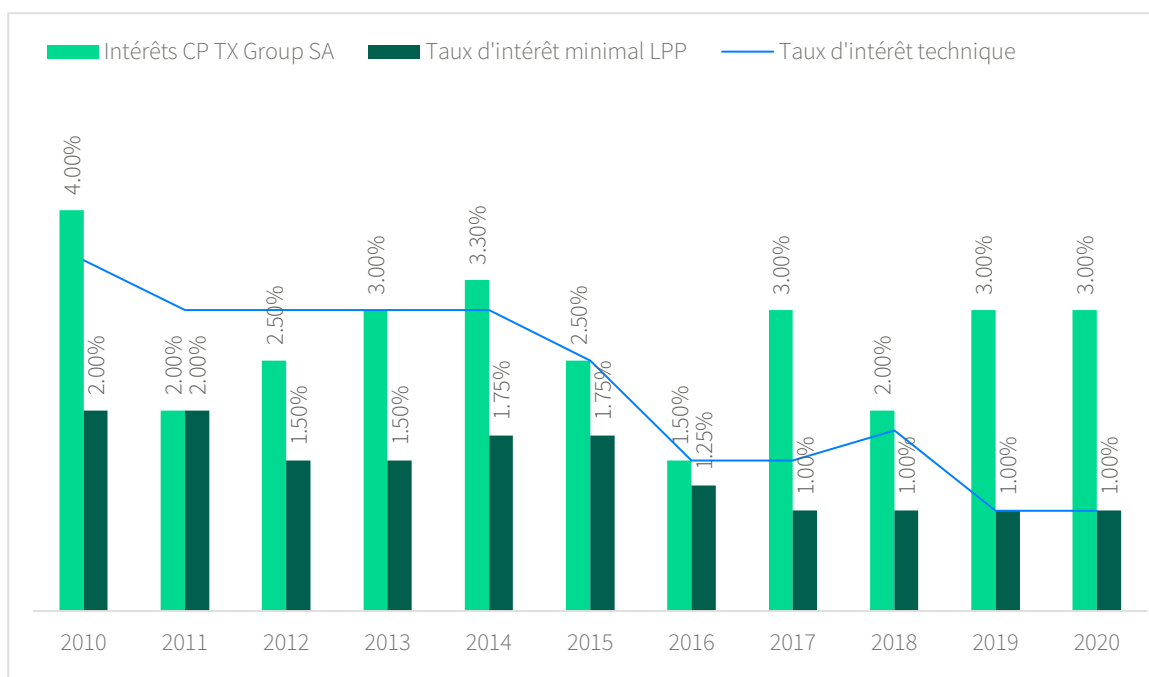
Assurés actifs par employeur

Entreprise	31.12.2019 Nombre d'actifs	31.12.2018 Nombre d'actifs
TX Group AG	631	1'443
20 Minuten Advertising AG	39	0
Berner Oberland Medien AG	21	21
CAR FOR YOU AG (jusqu'à present: Autoricardo AG)	29	31
Centre d'Impression Lausanne (Bussigny)	133	147
Doodle AG	30	21
DZB Druckzentrum Bern AG	82	82
DZZ Druckzentrum Zürich AG	187	197
Goldbach Audience (Switzerland) AG	6	0
Goldbach Group AG	12	0
Goldbach neXT AG	30	31
Goldbach Publishing AG	157	0
Olmero AG	25	21
Pensionskasse der TX Group AG	6	6
Ricardo AG	88	95
Schaer Thun AG	0	3
See Tickets AG	0	52
Tagblatt der Stadt Zürich AG	11	9
Tamedia Espace Media AG	197	262
Tamedia Finanz und Wirtschaft AG	71	69
Tamedia Publications Romandes SA	300	293
Tamedia Publikationen Deutschschweiz AG	544	1
Zürcher Regionalzeitungen AG	44	42
TX Markets AG	105	0
Assurés sans employeur	6	12
Total	2'754	2'838

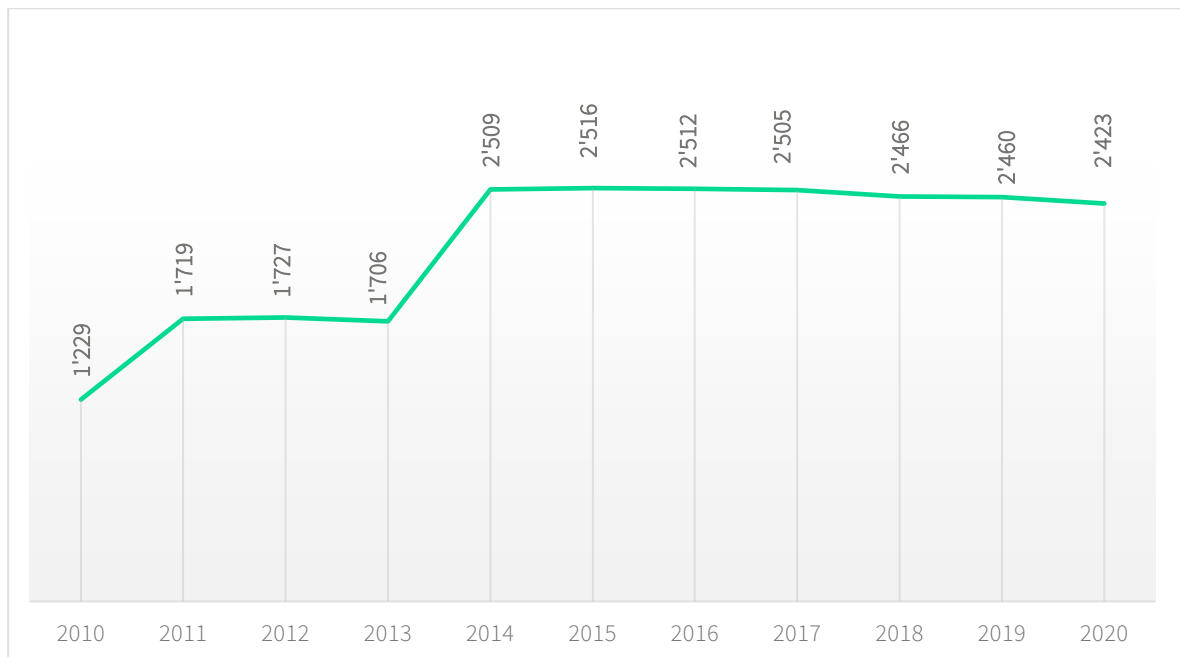
Évolution du nombre d'assurés (actifs)



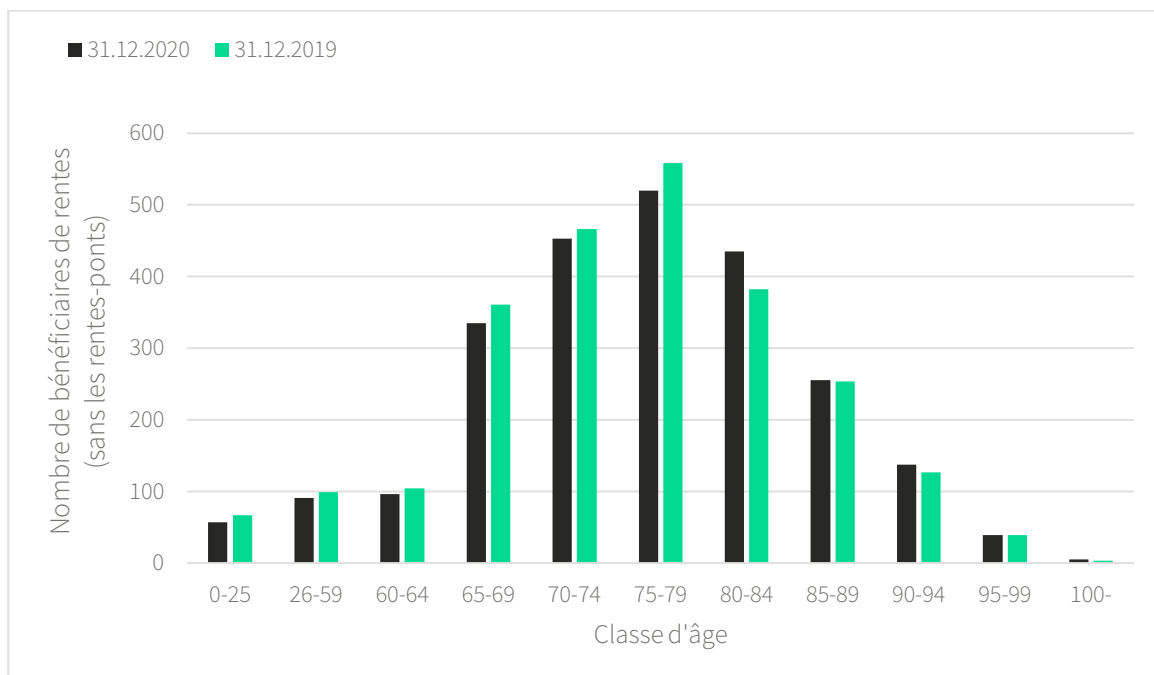
Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs



Évolution du nombre de rentiers



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes



Augmentation des rentes / versement d'un montant unique

Le Conseil de fondation fixe chaque année une éventuelle augmentation des rentes en fonction de la situation financière de la CP. La dernière augmentation des rentes, à hauteur de 1,5 %, remonte au 1er janvier 2002. Depuis, elles n'ont plus pu être adaptées car la CP ne disposait pas de fonds libres, ou seulement dans une moindre mesure. Il convient toutefois de relever que le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est rémunéré chaque année selon le tableau ci-dessous.

Année	Taux d'intérêt technique
2020	1.0 %
2019	1.0 %
2018	1.5 %
2017	1.5 %
2016	1.5 %
2015	2.5 %

Secrétariat

Le secrétariat est responsable de l'administration de la CP et de l'établissement des comptes annuels.

Équipe

Nom Prénom	Fonction	Responsable de	Téléphone
Christian Grossi	Gérant		044 248 42 92
Silven Rutishauser	Spécialiste en prévoyance	A – K*	044 248 42 87
Helga Pechlaner	Spécialiste en prévoyance	L – Z*	044 248 42 89
Aurelia Hanna	Spécialiste en prévoyance	francophone/anglophone	044 248 42 93
Astrid Rohner	Comptable		044 248 43 75

* pour les germanophones, selon la première lettre du nom

Administration et exploitation

Le secrétariat de la CP traite les opérations en cours avec ses propres ressources. La loi prescrit à toutes les caisses de pensions de recourir à des conseils et prestations de niveau professionnel. Cela concerne en particulier l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la société Libera SA, et l'organe de révision, KPMG. Les honoraires de ces services externes sont compris dans l'ensemble des frais de gestion.

Le total des frais de gestion s'élève à CHF 1'253'900 (année précédente: CHF 1'058'800). Si l'on répartit ce montant entre le nombre d'assurés actifs et de rentiers, soit 5177 au total (année précédente: 5298), cela représente des frais de gestion de CHF 242 par personne (année précédente: CHF 200). D'après les relevés de Swisscanto, la moyenne des frais de gestion des institutions de prévoyance en Suisse s'élève à CHF 335 par personne pour l'année 2019 (année précédente: CHF 319).

Aperçu des relations d'affaires

Experts en matière de prévoyance professionnelle	Libera SA, Stockerstrasse 34, 8022 Zurich Kate Kristovic (experte exécutante)
Organe de révision	KPMG SA, Râffelstrasse 28, 8045 Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance en matière de LPP et de fondations du canton de Zurich (BVS)
Conseiller en placement de fortune	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich, Stephan Skaanes - Associé

Placement de fortune

Mandat

Obligations

Obligations en CHF (Suisse et étranger)	UBS
Obligations en monnaies étrangères ¹	UBS
Obligations de sociétés globales CHF ¹	UBS
Obligations Marchés émergents	Aberdeen Global

Actions

Actions Suisse	Credit Suisse
Actions Monde ¹	Credit Suisse
Actions Monde ²	Credit Suisse
Aktien Global Small Caps	UBS
Actions Marchés émergents	UBS

Placements alternatifs

Private Equity	Renaissance PME
Insurance Linked Strategies	Credit Suisse

Immeubles en Suisse

Immobilier Suisse – Fondation de placement	Assetimmo
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Swiss Life
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Credit Suisse
Immobilier Suisse – Fondation de placement	UBS
Immobilier Suisse – Fonds	Credit Suisse

Immeubles à l'étranger

Immeubles à l'étranger – Fonds	Credit Suisse
--------------------------------	---------------

Comptabilité des titres & Custody

Credit Suisse SA, Zurich

¹ non couvertes contre les risques de change

² couvertes contre les risques de change